

## COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE) SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (SSCT) Moins de 300 salariés

### OBJECTIFS

- » Faire du CSE une institution de dialogue, de concertation et de proposition.
- » Maîtriser les missions du comité et ses règles de fonctionnement.
- » Préparer et organiser les réunions de CSE.
- » Connaître les moyens des membres du CSE pour exercer leur mandat.
- » Identifier et analyser les risques professionnels.
- » Améliorer les conditions de travail.

### CONTENU

#### CÔTÉ FONCTIONNEMENT

- » Taille de l'entreprise et CSE (seuil de 50 salariés), composition du CSE
- » Ordonnances Macron sur le dialogue social
- » Attributions, fonctionnement, composition, missions du CSE, cadre juridique, rôle et statut des membres (président, secrétaire, trésorier), commissions obligatoires, règlement intérieur
- » Convocation, ordre du jour, procès-verbal
- » Missions des IRP, missions des experts en cas de recours par le CSE
- » Santé et sécurité au travail, CSSCT + de 300 salariés, enjeux, cadre réglementaire, démarche de prévention, analyse des risques DUERP...
- » Moyens, outils de communication ou enquêtes auprès des salariés
- » Moyens et budget du CSE, activités sociales et culturelles
- » Obligations comptables et assurances obligatoires
- » Heures de délégation : partage, report, règles.

#### CÔTÉ ÉCONOMIQUE

- » Principes comptables pour le CSE
- » Organisation et conditions d'efficacité
- » Pourcentage de fonctionnement et subvention des activités sociales et culturelles
- » Calcul des différentes subventions et séparation des budgets
- » Assurances obligatoires, documents annuels et comptes en séance plénière, présentation des comptes et des prévisions aux salariés
- » Analyses d'accidents
- » Analyses des situations dangereuses
- » Gestion des entreprises extérieures (+ de 50 salariés)
- » Responsabilités, délégation de pouvoir
- » Visite et / ou inspection terrain sur site (+ de 50 salariés)
- » Analyse d'accident et/ou de situation à risque sur site



Source photo : Freepik

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET OUTILS

- » Apport théorique, cas pratiques et mises en situation pour s'entraîner à exercer son mandat.

### ÉVALUATION

- » Évaluation formative en continu.
- » Évaluation des acquis par un QCM.
- » Cette formation sera sanctionnée par une attestation de stage.
- » Satisfaction globale de la formation par les stagiaires (accueil, qualités pédagogiques, méthodes et moyens).

### PROFIL

Cette formation s'adresse aux personnes travaillant dans des établissements spécialisés (hôpitaux, cliniques, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), hébergement pour personnes handicapées...

### DURÉE

Deux journées de 7 heures en présentiel dont 7h consacrées à l'ALM. Groupe de 10 stagiaires maximum.

### PRÉREQUIS

Personnels certifiés Acteur PRAP (2S).

La formation réalisée dans l'entreprise permet de concentrer celle-ci sur les situations à risques rencontrées sur les postes de travail.



### INFORMATION

Cette formation est animée par des experts en relations sociales



### DEVIS SUR DEMANDE

Pour tout renseignement contactez Bruno VITET  
Formation Conseil Prévention  
Tél : 06 29 53 00 50  
forcoprev@gmail.com  
forcoprev.fr